



ADDENDA # 4

Date : Le 4 novembre 2022

Titre : Services de nettoyage pour le Haut-commissariat du Canada en Inde

Le ministère des Affaires étrangères, du Commerce et du Développement modifie par la présente, conformément au présent addenda, la Demande de propositions (DDP) pour la prestation de services de nettoyage, portant le numéro 21-186288. Le présent addenda fait partie de la DDP et a pour objet :

1. Répondre aux questions que nous avons récemment reçues ;
2. Apporter des modifications à la DDP.

Le présent addenda est émis avant la réception des offres afin de fournir des révisions et des clarifications aux documents d'appels d'offres.

QUESTIONS ET RÉPONSES

- Q1.** Les taux proposés seront appliqués pendant toute la durée du contrat, y compris les trois périodes optionnelles irrévocables. Le salaire minimum révisée sera payé par l'ambassade, chaque fois qu'il y a lieu par les organismes centraux ou d'un gouvernement d'État (deux fois au cours d'une année, il est révisé) ou nous devons tenir compte dans les taux d'appel d'offres, qui sera fixée pour les cinq prochaines années. Il est conseillé de prendre le taux de salaire minimum pour fins d'appel d'offres pour tous les cinq ans et les taux d'être améliorée par avis du gouvernement. Comme nous ne pouvons pas correctement estimer le taux de révision qui est faite par le gouvernement de l'État.
- R1.** Les taux seront fixés pour deux ans, y compris les années 3, 4 et 5. Tous les prix mensuels fermes et les taux horaires fermes seront augmentées par le taux d'inflation annuel (ou IPC) publié par l'économie commercial pour l'Inde (<https://tradingeconomics.com/india/inflation-cpi>) sur l'exercice de chacune des périodes d'option. Cela signifie que les soumissionnaires devront proposer des taux qui comprennent une marge suffisante pour absorber les rajustements du salaire minimum comme les taux dans le contrat ne sera pas rajusté au salaire minimum. Veuillez-vous référer à la modification apportée à la DDP ci-dessous, **LA PIÈCE JOINTE 2 À LA PARTIE 3 – FORMULAIRE DE SOUMISSION FINANCIÈRE et à LA BASE DE PAIEMENT.**
- Q2.** La DDP ne contient pas aucune disposition de citer de machine et les outils et produits consommables de nettoyage (page 77, annexe B).
- R2.** Nous demandons aux soumissionnaires d'inclure tous les tarifs mensuels fermes de l'équipement et des fournitures dans la Pièce Jointe 2 de la Partie 3 – Formulaire de Soumission Financière, **tableau 2. « Taux mensuels fermes pour l'équipement, les fournitures »**. Les taxes ne sont pas incluses. Veuillez-vous référer aux Modifications à la DDP, page 4 du présent addenda.
- Q3.** Dans la FORMULAIRE DE SOUMISSION FINANCIÈRE, colonne n'est pas fournie pour citer le coût des fournitures de matériel, fournitures, produits non durables, de l'équipement et de la machinerie, veuillez préciser.
- R3.** Veuillez-vous référer à la **R2** ci-dessus.



MODIFICATIONS À LA DDP

1. À LA PIÈCE JOINTE 2 DE LA PARTIE 3 - FORMULAIRE DE SOUMISSION FINANCIÈRE

SUPPRIMER :

Dans son intégralité.

INSÉRER :

PIÈCE JOINTE 2 DE LA PARTIE 3 – FORMULAIRE DE SOUMISSION FINANCIÈRE

Nom du soumissionnaire :	
Adresse :	
Personne à contacter :	
Numéro de telephone :	
Adresse courriel :	
Nom en lettres moulées :	
Signature:	
Date (aaaa-mm-jj) :	

- B.1.** L'entrepreneur sera payé en fonction des taux horaires fermes tel qu'indiqué dans leur barème de prix, en Roupie indienne (INR). Les taux horaires fermes comprennent tous les coûts nécessaires pour accomplir le travail. Les taxes ne sont pas incluses. Le Canada sera facturé en fonction de ces taux.
- B.2.** **L'utilisation totale prévue en services de nettoyage est fournie de bonne foi et ne constitue pas un engagement de la part du Canada. La véritable utilisation faite par le Canada peut être supérieure ou inférieure. Le Canada sera facturé en fonction de la véritable utilisation (nombre d'heures d'utilisation) et non en fonction du nombre d'heures estimées par année.**
- B.3.** Aucuns frais de déplacement et de subsistance ne seront payés dans le cadre de ce contrat, y compris aucuns frais de transport à destination et à partir du lieu de service ni aucuns frais de transfert engagés pour répondre aux conditions du contrat.
- B.4.** **Les taux proposés seront appliqués pendant toute la durée du contrat, y compris les trois périodes optionnelles irrévocables (si elles sont exercées) et ne feront l'objet d'aucune autre négociation.**





B.5. Tous les taux mensuel fermes ainsi que les taux horaires fermes augmenteront selon le taux d'inflation annuel (ou l'IPC) publié par Trading Economics pour l'Inde (<https://tradingeconomics.com/india/inflation-cpi>) au moment où chaque période d'option est exercée. Si le taux d'inflation est négatif, les taux ne seront pas ajustés. Le Canada utilisera les données les plus récentes disponibles sur le taux d'inflation annuel dans les 90 jours avant la fin du contrat.

1. Services de nettoyage de routine

Taux horaires fermes

PÉRIODE	Catégories de Personnel ** Voir note 1	Taux horaires fermes (INR) Taxes exclues (A)	Nombre d'heures estimatives par année (B)	Sous-total (INR) Taxes exclues (A) X (B)
Initiale – Année 1	Superviseur		2,912	
	Nettoyeur régulier		3,424	
Initiale – Année 2	Superviseur		2,912	
	Nettoyeur régulier		3,424	
Période d'option 1 (Année 3)	Superviseur	Voir B.5 ci-dessus	2,912	Voir B.5 ci-dessus
	Nettoyeur régulier	Voir B.5 ci-dessus	3,424	Voir B.5 ci-dessus
Période d'option 2 (Année 4)	Superviseur	Voir B.5 ci-dessus	2,912	Voir B.5 ci-dessus
	Nettoyeur régulier	Voir B.5 ci-dessus	3,424	Voir B.5 ci-dessus
Période d'option 3 (Année 5)	Superviseur	Voir B.5 ci-dessus	2,912	Voir B.5 ci-dessus
	Nettoyeur régulier	Voir B.5 ci-dessus	3,424	Voir B.5 ci-dessus
Prix évalué (INR):				

**** Note 1 :**

À des fins d'évaluation seulement, le calcul du prix évalué sera déterminé selon un nombre de un (1) superviseur et de un (1) nettoyeur régulier toutefois, à l'attribution du contrat, l'entrepreneur demeure responsable de fournir les quantités requises de personnel, par catégorie, afin de répondre aux besoins tel que décrit à l'Annexe A – Énoncé des travaux.



2. Taux mensuels fermes pour l'équipement, les fournitures.

PÉRIODE	Taux mensuels fermes (INR) Taxes exclues (A) ** Voir note 2	Nombre des mois estimatifs par année (B)	Sous-total (INR) Taxes exclues (A) X (B)
Initiale – Année 1		12	
Initiale – Année 2		12	
Période d'option 1 (Année 3)	Voir B.5 ci-dessus	12	Voir B.5 ci-dessus
Période d'option 2 (Année 4)	Voir B.5 ci-dessus	12	Voir B.5 ci-dessus
Période d'option 3 (Année 5)	Voir B.5 ci-dessus	12	Voir B.5 ci-dessus
Prix évalué (INR):			

** Note 2 :

- 1) Lors de l'attribution du contrat, l'entrepreneur doit fournir une liste de l'équipement ; et
- 2) La liste des fournitures doit être soumise mensuellement au Chargé de projet pour vérification et approbation.

3. Services de nettoyage au fur et à mesure des besoins

Taux horaires fermes

PÉRIODE	Catégories de Personnel ** Voir notes 3 et 4	Taux horaires fermes (INR) Taxes exclues (A)	Nombre d'heures estimatives par année (B)	Sous-total (INR) Taxes exclues (A) X (B)
Initiale – Année 1	Superviseur		96	
	Nettoyeur régulier		350	
Initiale – Année 2	Superviseur		96	
	Nettoyeur régulier		350	
Période d'option 1 (Année 3)	Superviseur	Voir B.5 ci-dessus	96	Voir B.5 ci-dessus
	Nettoyeur régulier	Voir B.5 ci-dessus	350	Voir B.5 ci-dessus
Période d'option 2 (Année 4)	Superviseur	Voir B.5 ci-dessus	96	Voir B.5 ci-dessus
	Nettoyeur régulier	Voir B.5 ci-dessus	350	Voir B.5 ci-dessus
Période d'option 3 (Année 5)	Superviseur	Voir B.5 ci-dessus	96	Voir B.5 ci-dessus
	Nettoyeur régulier	Voir B.5 ci-dessus	350	Voir B.5 ci-dessus
Prix évalué (INR):				



**** Note 3 :**

À des fins d'évaluation seulement, le calcul du prix évalué sera déterminé selon un nombre de un (1) superviseur et de un (1) nettoyeur régulier toutefois, à l'attribution du contrat, l'entrepreneur demeure responsable de fournir les quantités requises de personnel, par catégorie, afin de répondre aux besoins tel que décrit à l'Annexe A – Énoncé des travaux.

**** Note 4 :**

Les services de nettoyage au fur et à mesure des besoins requis en dehors des heures normales de travail seront considérés comme du temps supplémentaire et seront calculées / payées de la façon suivante :

Taux horaires fermes pour les « Services de nettoyage au fur et à mesure des besoins » multiplié par 1.5

4. Sommaire des prix

PÉRIODE	Catégories de Personnel	Sous-total (INR) Taxes exclues (Tableau 1 + Tableau 2 + Tableau 3)
Initiale – Année 1	Superviseur	
	Nettoyeur régulier	
Initiale – Année 2	Superviseur	
	Nettoyeur régulier	
Période d'option 1 (Année 3)	Superviseur	Voir B.5 ci-dessus
	Nettoyeur régulier	Voir B.5 ci-dessus
Période d'option 2 (Année 4)	Superviseur	Voir B.5 ci-dessus
	Nettoyeur régulier	Voir B.5 ci-dessus
Période d'option 3 (Année 5)	Superviseur	Voir B.5 ci-dessus
	Nettoyeur régulier	Voir B.5 ci-dessus
Sous-total:		



2. Dans l'ANNEXE B - BASE DE PAIEMENT

SUPPRIMER :

Dans son intégralité.

INSÉRER :

ANNEXE B - BASE DE PAIEMENT

1. Services de nettoyage de routine

PÉRIODE	Catégories de Personnel	Taux horaires fermes (INR) Taxes exclues
Initiale – Année 1	Superviseur	
	Nettoyeur régulier	
Initiale – Année 2	Superviseur	
	Nettoyeur régulier	
Période d'option 1 (Année 3)	Superviseur	Taux horaire ferme de l'année 2 + Taux d'inflation annuel au moment d'exercer la période d'option
	Nettoyeur régulier	Taux horaire ferme de l'année 2 + Taux d'inflation annuel au moment d'exercer la période d'option
Période d'option 2 (Année 4)	Superviseur	Taux horaire ferme de l'année 3 + Taux d'inflation annuel au moment d'exercer la période d'option
	Nettoyeur régulier	Taux horaire ferme de l'année 3 + Taux d'inflation annuel au moment d'exercer la période d'option
Période d'option 3 (Année 5)	Superviseur	Taux horaire ferme de l'année 4 + Taux d'inflation annuel au moment d'exercer la période d'option
	Nettoyeur régulier	Taux horaire ferme de l'année 4 + Taux d'inflation annuel au moment d'exercer la période d'option

2. Taux mensuels fermes pour l'équipement, les fournitures.

PÉRIODE	Sous-total (INR) Taxes exclues (A) X (B)
Initiale – Année 1	
Initiale – Année 2	
Période d'option 1 (Année 3)	Taux horaire ferme de l'année 2 + Taux d'inflation annuel au moment d'exercer la période d'option
Période d'option 2 (Année 4)	Taux horaire ferme de l'année 3 + Taux d'inflation annuel au moment d'exercer la période d'option
Période d'option 3 (Année 5)	Taux horaire ferme de l'année 4 + Taux d'inflation annuel au moment d'exercer la période d'option



**** Note :**

1) Lors de l'attribution du contrat, l'entrepreneur doit fournir une liste de l'équipement ; et 2) La liste des fournitures doit être soumise mensuellement au Chargé de projet pour vérification et approbation.

3. Services de nettoyage au fur et à mesure des besoins

PÉRIODE	Catégories de Personnel	Taux horaires fermes (INR) Taxes exclues
Initiale – Année 1	Superviseur	
	Nettoyeur régulier	
Initiale – Année 2	Superviseur	
	Nettoyeur régulier	
Période d'option 1 (Année 3)	Superviseur	Taux horaire ferme de l'année 2 + Taux d'inflation annuel au moment d'exercer la période d'option
	Nettoyeur régulier	Taux horaire ferme de l'année 2 + Taux d'inflation annuel au moment d'exercer la période d'option
Période d'option 2 (Année 4)	Superviseur	Taux horaire ferme de l'année 3 + Taux d'inflation annuel au moment d'exercer la période d'option
	Nettoyeur régulier	Taux horaire ferme de l'année 3 + Taux d'inflation annuel au moment d'exercer la période d'option
Période d'option 3 (Année 5)	Superviseur	Taux horaire ferme de l'année 4 + Taux d'inflation annuel au moment d'exercer la période d'option
	Nettoyeur régulier	Taux horaire ferme de l'année 4 + Taux d'inflation annuel au moment d'exercer la période d'option

**** Note :**

Les services de nettoyage au fur et à mesure des besoins requis en dehors des heures normales de travail seront considérés comme du temps supplémentaire et seront calculés / payés de la façon suivante :

Taux horaires fermes pour les « Services de nettoyage au fur et à mesure des besoins » multiplié par 1.5

TOUTES LES AUTRES MODALITÉS DEMEURENT INCHANGÉES

